

**VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES**

L'an deux mil vingt-six le 03 juin, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie,
MM. COUNIL Rémy, BOCH Jean-Luc, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, RICHERMOZ Benoit, SILVESTRE Jean-Louis, SPIGARELLI Lucien, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mme COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)
MM. CHENU Hervé (donne pouvoir à Mme Sabine SELLINI), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme Brigitte BOIRARD)

Absents :

Mme VIALLET Amélie
M. AUBONNET David

En exercice : 23	Présents : 18	Absents : 5	dont pouvoirs : 3
------------------	---------------	-------------	-------------------

Date de publication : 10 juin 2026 au 10 août 2026

Après le vote du Compte Administratif et de l'Affectation définitive des résultats de l'exercice 2025, le Conseil Communautaire est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du Budget supplémentaire de l'exercice 2026.

Le Budget Supplémentaire est un acte qui permet d'intégrer dans le budget les résultats définitifs de l'année N-1 dégagés par le Compte Administratif et d'ajuster les prévisions (en dépenses et en recettes) votées lors du budget primitif en date du 25 février 2026.

Les principaux ajustements concernent :

- En dépenses de fonctionnement, le remboursement de la part versée par les Communes d'Aime-La-Plagne et de Peisey pour le reste à charge des élèves non ayant-droit
- En recettes de fonctionnement, la subvention d'équilibre versée par le budget principal

Le Budget Supplémentaire 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 TRANSPORTS SCOLAIRES		
DEPENSES FONCTIONNEMENT		
67	Charges exceptionnelles	49 426,00
	Total dépenses	49 426,00
RECETTES FONCTIONNEMENT		
002	Excédent reporté	7 743,52
74	Participation Région	10 244,00
	Participation Communes	-113 500,00
	Subvention équilibre COVA	142 283,00
75	Produits divers de gestion courante	1,48
77	Produits exceptionnels (mandats annulés sur exercice antérieur)	2 654,00
	Total recettes	49 426,00

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif adopté en Conseil Communautaire le 25 février 2026,

Vu le Compte Administratif 2025 conforme au Compte de Gestion présenté par le Comptable Public,

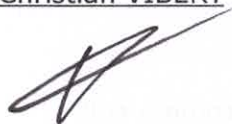
Vu la délibération d'affectation des résultats 2025,

APPROUVE le budget supplémentaire 2026 - budget annexe transports scolaires.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 03 JUIN 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Rémy COUNIL

